



MOT DU PRÉSIDENT

Chers membres,

Il me fait plaisir de vous annoncer ce qui suit.

Premièrement, le DPCP a dorénavant son site Internet www.dpcp.gouv.qc.ca que vous pouvez visiter, à votre guise, que ce soit pour les directives ou pour tout autre renseignement.

Deuxièmement, le site Internet de notre association est actuellement en construction. Aucun effort n'est ménagé en ce domaine car l'objectif est qu'il soit fonctionnel dès cet automne.

Troisièmement, le gouvernement du Québec a récemment nommé l'honorable Paulin Cloutier juge président de la Cour municipale de la Ville de Québec. J'ai bon espoir que, dans le cadre de notre prochain congrès de novembre au Château Montebello, nous pourrions compter sur la collaboration de celui-ci pour la revue jurisprudentielle en matière criminelle et pénale.

Quatrièmement, parlant du congrès, lors de la dernière réunion du Conseil d'administration nous avons été en mesure de confirmer les différents sujets qui seront abordés à cette occasion et pour lesquels une demande d'accréditation, aux fins de la formation obligatoire, est actuellement en élaboration. Si tout va bien, 6 heures de formation pourront être reconnues à l'occasion de notre congrès. Prochainement, plus de détails vous seront communiqués sur le sujet.

Cinquièmement, les négociations se poursuivent avec les dirigeants de l'École nationale de police du Québec afin d'obtenir que tous nos membres puissent participer aux formations dispensées, à Nicolet, par l'Association en collaboration avec l'ENPQ. Depuis la formation du 11 juin dernier (pour laquelle la confirmation de participation fut transmise par courriel), j'ai signalé à messieurs DeMontigny et Bureau certaines situations qui j'ose croire feront en sorte que ceux-ci reviendront sur la décision qui fut imposée à l'Association antérieurement malgré les objections formulées.

Enfin, suite à la vérification effectuée, je vous signale que l'École des poursuivants du DPCP accueillera, à l'ENPQ dans les jours qui viennent, 8 de nos membres.

Bon été à tout le monde.

Me Normand Sauvageau

**Procureur en chef
Service du contentieux de Ville de Laval
Section pénale et réglementaire
Président APCMQ**